

REGLEMENT VOTE CONCOURS PHOTO

Dates :

A partir du Mercredi 17 février au soir jusqu'au Lundi 22 février au soir, vous pourrez attribuer vos votes pour élire les meilleurs animaux de chaque section.

Votes :

Chaque photo sera publiée sur la page Facebook de Simmental France avec un barème de point par vote.

Voici le barème de points :

- 1 « J'aime » = 1 point
- 1 « J'adore » = 2 points

Pour les personnes n'ayant pas Facebook et souhaitant participer au vote du concours, vous pouvez envoyer vos deux meilleures femelles par section avec le même principe, 2 points pour la première et 1 point pour la seconde. Ces votes sont à envoyer à l'adresse mail suivante : a.rebillard@simmentalfrance.fr

A la fin de la période de votes, tous les points seront comptabilisés afin de représenter 20% de la note finale.

Résultats :

Le jury de professionnels se retrouvera le Mardi 22 février pour classer les animaux et attribuer les 80% des points restants.

A l'issue de ces deux votes, les points seront comptabilisés afin de déterminer les premières de section et ainsi connaître les championnes. Les championnes seront communiquées sur la page Facebook ainsi que sur le site internet de Simmental France.

Pour infos :

Au vu du nombre important d'animaux inscrit, les sections 1 et 2 ont été coupées en deux en fonction de l'âge des animaux.

Les vaches en 4^{ème} lactation initialement prévues en section 3, ont été transférées dans la section 4 afin d'équilibrer les sections.

Certains animaux n'ont malheureusement pas été retenus car ils ne remplissaient pas les minimas de productions. Afin de remercier les éleveurs pour le temps qu'ils ont consacré à la préparation de ces animaux, ils seront présentés à la suite du concours.